



Deuxième question à l'ordre du jour: Propositions de programme et de budget pour 2016-17 et autres questions

Deuxième rapport de la Commission des finances des représentants gouvernementaux

1. La Commission des finances des représentants gouvernementaux s'est réunie les 3 et 5 juin 2015. M. Hamza Khelif (Algérie) a été élu président et rapporteur. Le président a souhaité la bienvenue à M. Cortebееck et à M. Mdwaba, représentant respectivement, en qualité d'observateurs, le groupe des travailleurs et le groupe des employeurs du Conseil d'administration.

Propositions de programme et de budget pour 2016-17

2. La commission était saisie des Propositions de programme et de budget pour 2016-17 présentées par le Directeur général, propositions qui ont été examinées une première fois par le Conseil d'administration à sa 323^e session (mars 2015). La commission était également saisie du rapport II, *Projet de programme et de budget 2016-17 et autres questions*, qui contient un rapport sur l'examen des propositions initiales du Directeur général et des propositions révisées telles qu'approuvées par le Conseil d'administration.
3. Le Directeur général a présenté les Propositions de programme et de budget pour 2016-17, qui prévoient un montant de dépenses de 797 388 828 dollars des Etats-Unis. Ses remarques liminaires sont annexées au présent rapport (annexe I).
4. M. Mdwaba, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, félicite le Directeur général et le Bureau des efforts accomplis pour résoudre les difficultés soulevées pendant la 323^e session du Conseil d'administration. Les ajustements demandés à l'occasion de ces discussions et de consultations ultérieures sont dûment reflétés dans l'*Addendum aux Propositions de programme et de budget pour 2016-17*. Le groupe des employeurs approuve le programme et budget mais tient à faire trois observations.
5. Le groupe des employeurs se félicite de l'augmentation du nombre d'Etats Membres ciblés à l'indicateur 4.1 et de l'affectation d'un montant supplémentaire de 4 millions de dollars E.-U. dans le cadre stratégique révisé, mais il considère qu'un plus grand nombre d'Etats Membres auraient dû être ciblés.

-
6. La réaffectation des ressources à l'intérieur du résultat 1 pour accorder davantage d'importance à la formation et aux jeunes est bienvenue, mais ce résultat reste celui qui fait l'objet de la plus forte réduction de crédits.
 7. Tout en prenant note de l'engagement pris par le Directeur général de rester attentif à la question, l'intervenant fait observer que le budget du Bureau des activités pour les employeurs reste insuffisant, compte tenu en particulier des responsabilités supplémentaires que ce bureau doit assumer vis-à-vis du secteur privé et de l'accroissement des besoins des organisations d'employeurs.
 8. Monsieur Cortebeeck, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, dit que l'examen du programme et budget a lieu alors que les conséquences de la crise de 2008 se font encore sentir, notamment à travers la persistance de taux de chômage élevés, chez les jeunes en particulier, et l'augmentation du travail précaire et informel. Mais, malgré tout, les travailleurs continuent à défendre leurs droits et, dans la mesure du possible, à les étendre. Des progrès ont été enregistrés à cet égard dans de nombreux pays et de nombreuses branches d'activité.
 9. Il constate avec satisfaction que le programme et budget témoigne d'un attachement constant à l'objectif du travail décent pour tous sur la base de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable.
 10. Il rappelle que, lors de la 323^e session du Conseil d'administration, il s'était félicité de la création de postes techniques au siège et dans les bureaux extérieurs qui, à son avis, devraient être affectés à des domaines d'importance prioritaire insuffisamment dotés dans le budget ordinaire. Il souscrit à l'idée de renforcer la capacité technique du Bureau pour aider les mandants à réaliser le travail décent dans toutes ses dimensions et renforcer le plaidoyer de l'Organisation pour une croissance inclusive et durable.
 11. Le cadre de dix résultats stratégiques, assortis de trois éléments transversaux déterminants pour l'élaboration des politiques et de trois résultats facilitateurs a été largement approuvé lors de la 323^e session du Conseil d'administration. Il est indispensable que chaque résultat couvre les quatre piliers de l'Agenda du travail décent, ce qui exige des efforts continus pour promouvoir le travail d'équipe et éviter la formation de nouveaux cloisonnements.
 12. Les ressources affectées à la coopération technique devraient être alignées sur les résultats stratégiques de l'Organisation, et les mandants devraient décider de leur utilisation et de leur répartition. Une partie des ressources extrabudgétaires et des ressources du Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO) allouées à chacun des neuf résultats devrait être spécialement affectée à l'assistance et aux activités en faveur des partenaires sociaux.
 13. L'intervenant se félicite des consultations que le Bureau a organisées en avril 2015 et qui ont entraîné la modification de certains indicateurs, cibles et bases de référence. Il approuve la plus grande fermeté de la formulation concernant l'égalité des sexes, les normes internationales du travail et la consultation des partenaires sociaux à propos de plusieurs résultats ainsi que l'augmentation de certaines cibles. Il se félicite en particulier des changements apportés aux résultats 1, 3, 5 et 7 ainsi qu'au résultat A.
 14. A propos du résultat 4, il approuve la plus grande clarté de la formulation concernant les entreprises multinationales et les normes internationales du travail. Il regrette que le résultat 2 ne comporte pas d'indicateurs concernant l'inclusion de la ratification des normes dans les programmes par pays de promotion du travail décent.

-
15. Il comprend les difficultés financières auxquelles se heurtent plusieurs Etats Membres mais fait observer que, en période de crise, les mandants réclament davantage d'assistance et de services. Dans le contexte actuel, le groupe des travailleurs approuve le principe d'un budget à croissance réelle nulle et note qu'une réduction nominale du budget a été possible.
 16. Une représentante du gouvernement du Mexique souligne la nécessité de développer et transformer l'Organisation pour que, selon les termes du Directeur général, elle devienne «plus performante», acquière «davantage de visibilité», soit «plus utile et, en dernière analyse, plus influente» au sein de la communauté internationale. Le Mexique approuve la modification suggérée de certains indicateurs, cibles et bases de référence. Le programme et budget proposé garantira que l'OIT dispose des ressources nécessaires pour faire face à ses obligations tout en continuant à se réformer. Le Mexique est donc d'accord pour recommander que la Conférence générale adopte le document. Il approuve la proposition de croissance réelle zéro car elle établira un équilibre entre, d'un côté, les ressources dont l'Organisation a besoin pour s'acquitter de son mandat et exploiter les acquis de la réforme et, d'un autre côté, les difficultés financières que connaissent encore de nombreux pays. Le Mexique enjoint au Bureau de poursuivre la réforme et d'adopter des méthodes de travail novatrices qui lui permettront de réaliser des économies tout en gagnant en efficacité.
 17. Une représentante du gouvernement des Etats-Unis indique que les propositions de programme et de budget cadrent bien avec l'engagement continu de l'Organisation en faveur de la réalisation de l'objectif du travail décent et de ses quatre objectifs stratégiques. Les Etats-Unis accueillent avec satisfaction les cibles et bases de référence provisoires révisées conformément aux préoccupations exprimées par les mandants gouvernementaux, employeurs et travailleurs, pendant la 323^e session du Conseil d'administration de mars 2015, et approuvent le montant du budget proposé.
 18. Un représentant du gouvernement du Canada réitère l'opinion exprimée en mars 2015, selon laquelle le pays considère le budget à croissance zéro et le programme correspondant comme une avancée. Il salue la révision des indicateurs, en particulier les améliorations visant à mieux tenir compte des principes de l'égalité entre hommes et femmes et de la non-discrimination, deux éléments transversaux déterminant pour l'élaboration de politiques. Le Canada appuie les Propositions de programme et de budget pour 2016-17 ainsi que la recommandation du Conseil d'administration.
 19. Un représentant du gouvernement de la Nouvelle-Zélande approuve le projet de programme et de budget et salue les améliorations progressives apportées sur le plan des ressources et de la programmation. Il admet que le chemin est encore long mais qu'un équilibre a été trouvé. La Nouvelle-Zélande approuve donc les propositions et se dit prête à appuyer des initiatives semblables à l'avenir.
 20. S'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, un représentant du gouvernement du Zimbabwe accueille avec satisfaction le projet de programme et de budget pour 2016-17 et se déclare favorable à son adoption. Il indique que la plupart des dix résultats stratégiques proposés constituent des priorités pour le groupe de l'Afrique puisqu'ils touchent à la création d'emplois, question qui est au cœur de l'agenda africain. Le groupe de l'Afrique engage donc le Bureau à faire en sorte que le budget soit alloué aux projets, programmes et activités prévus dans ledit document.
 21. Un représentant du gouvernement du Mozambique approuve les dix résultats stratégiques définis dans le projet de programme et de budget, qui s'inscrivent dans le droit fil de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale et du programme de développement pour l'après-2015. Pour le Mozambique, la création d'emplois décents et durables, en particulier pour les jeunes, et le renforcement de la protection sociale sont deux piliers stratégiques de

la lutte contre la pauvreté. Il se félicite donc de l'importance accordée à ces deux objectifs stratégiques dans le programme proposé pour la période 2016-17. La coopération technique étant indispensable à la réalisation des objectifs du programme, il est favorable à ce que l'OIT appuie la coopération Sud-Sud. Le Mozambique approuve le projet de programme et de budget pour la période 2016-17.

22. Un représentant du gouvernement des Pays-Bas se déclare très satisfait des consultations informelles qui ont eu lieu avec tous les acteurs. Il félicite le Bureau d'avoir donné suite aux questions soulevées pendant ces consultations au sujet des indicateurs et des références de base, ce qui a permis d'introduire des améliorations notables dans la version révisée du projet de programme et de budget.
23. Un représentant du gouvernement de la Norvège approuve les propositions et indique que la procédure appliquée depuis la 323^e session du Conseil administration est détaillée et inclusive. Il salue le fait que la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et la non-discrimination aient été soulignées.
24. Une représentante du gouvernement de l'Iraq approuve les propositions et salue en particulier l'augmentation du budget consacré aux Etats arabes, qu'elle espère voir reconduite dans les futurs budgets.
25. Une représentante du gouvernement du Mexique rappelle que, lors de la réunion tenue par la Commission des finances pendant la 102^e session de la Conférence, le Bureau a été prié de préparer un document expliquant les variations du budget entre les montants de référence figurant dans les propositions de programme et de budget soumises par le Directeur général au Conseil d'administration au mois de mars, les montants recommandés à la Commission des finances au mois de juin et le budget final figurant dans le projet de résolution dont est saisie la Conférence. Cette information est particulièrement utile compte tenu de la réévaluation du franc suisse en janvier 2014, qui pourrait avoir un impact direct sur les contributions de la plupart des Etats Membres. Par souci de transparence, le Mexique réitère cette demande et souhaite en outre qu'il soit indiqué au procès-verbal que le Bureau doit donner cette information à la Conférence avant que la commission ne décide de la résolution concernant le programme et budget.
26. Le Trésorier et contrôleur des finances répond que si le taux de change est modifié à la suite de l'exécution de contrats d'achat à terme, les nouveaux chiffres du budget figureront dans le document présenté le 5 juin 2015 et seront accompagnés d'une explication sur la variation due à l'ajustement en fonction du taux de change.

Résolution concernant l'adoption du programme et budget pour 2016-17 et la répartition du budget des recettes entre les Etats Membres

27. La commission était saisie du document C.F./D.2 récapitulant les données financières des Propositions de programme et de budget pour 2016-17 et comportant un projet de résolution destiné à être soumis à la Conférence. Faisant suite à la décision de suivre la recommandation du Conseil d'administration au sujet du programme et budget, le Bureau a exécuté les contrats de change à terme pour les sommes en dollars E.-U., dont l'Organisation aura besoin pour la période biennale 2016-17. Les montants corrects à insérer dans la résolution officielle sont les suivants:

Budget des dépenses (en dollars E.-U.)	797 390 000
Budget des recettes (en dollars E.-U.)	797 390 000
Taux de change budgétaire (en francs suisses pour 1 dollar E.-U.)	0,95
Equivalent en francs suisses du budget total	757 520 500

28. Un représentant du Directeur général (le Trésorier et contrôleur des finances) explique que le document C.F./D.2 montre le budget final des dépenses et des recettes à la suite de l'achat de contrats à terme pour couvrir le besoin en dollars E.-U. Le budget des dépenses étant libellé en dollars E.-U. et le budget des recettes en francs suisses, des mesures de protection, à savoir les contrats d'achat à terme, prises depuis l'exercice 1990-91, garantissent qu'aucun montant supplémentaire ne sera exigé des Etats Membres en raison d'une éventuelle fluctuation défavorable du taux de change entre le dollar et le franc suisse.
29. A la suite de l'achat à terme effectué le 3 juin 2015, le taux de change budgétaire de 2016-17 est resté à 0,95 franc suisse pour 1 dollar, et – ce qui est inhabituel – aucun ajustement pour variation du taux de change n'a été nécessaire. Le montant de 797 390 000 dollars E.-U. a été légèrement arrondi par rapport à la proposition originale pour des raisons de présentation. Conformément au Règlement financier, toutes les primes de taux de change découlant de ces mesures de protection ont été restituées aux Etats Membres, une moitié étant redistribuée par le biais du système d'incitation au prompt paiement des contributions et l'autre étant versée à tous les Etats Membres. Les montants à rembourser seront déduits de futures contributions. A titre indicatif, la différence actuelle entre les taux d'intérêt en dollars et en francs suisses a engendré une prime de quelque 13 millions de francs suisses.
30. Un représentant du gouvernement du Liban demande comment les Etats Membres sont protégés contre les fluctuations du taux de change. Le représentant du Bureau explique que la procédure des contrats d'achat à terme a précisément pour but d'éviter des ajustements supplémentaires et de garantir que le montant des contributions, de l'exercice 2016-17 par exemple, reste évalué au taux de 0,95 franc suisse pour 1 dollar E.-U.
31. Répondant à une question posée par un représentant du gouvernement de la Libye à propos de la répartition de la prime nette, le représentant du Bureau a expliqué à nouveau qu'une moitié du montant net de la prime provenant de variations du taux de change serait versée au fonds d'incitation destiné à encourager le prompt paiement des contributions et l'autre moitié serait restituée aux Etats Membres en fonction du barème des contributions approuvé une fois que ceux-ci auront acquitté la totalité de leurs contributions. Le montant du fonds d'incitation est réparti entre les Etats Membres qui ont acquitté la totalité de leur contribution pour la période dans les délais prescrits. Les montants ainsi répartis sont calculés sur la base du barème des contributions des Etats Membres, de la date du paiement et du montant versé.
32. La représentante du Maroc a précisé que le gouvernement du Royaume du Maroc s'est acquitté de la totalité de sa contribution financière annuelle au budget de l'OIT. L'écart enregistré au niveau du versement de cette contribution est dû à la fluctuation du taux de change entre la date de versement en dirhams marocains et la date de règlement en francs suisses. Les représentantes des gouvernements du Maroc et de l'Iraq se sont déclarées préoccupées par le risque que des fluctuations du taux de change entre la devise d'un Etat Membre et le franc suisse occasionnent des arriérés de contributions qui entraînent le retrait du droit de vote de ce Membre.

33. Le représentant du Directeur général (le Trésorier et contrôleur des finances) explique que le montant des contributions étant libellé en francs suisses, c'est le montant exact en francs suisses reçu par la banque partenaire du BIT qui est crédité pour couvrir le montant dû. Il précise que les Etats Membres ne perdent leur droit de vote que si leurs arriérés de contributions représentent un montant égal ou supérieur aux contributions dues pour les deux années précédentes, et qu'il est donc hautement improbable qu'un différentiel de taux de change entraîne irrévocablement la suppression du droit de vote d'un Membre. Et, même dans le cas des Etats Membres qui ont déjà été en retard dans le paiement de leurs contributions et ont recouvré leur droit de vote sur la base d'un accord financier, un délai de grâce d'environ six mois leur a laissé suffisamment de temps pour régulariser leur situation.
34. *La commission décide de recommander à la Conférence d'adopter la résolution dont le texte figure à la fin du présent rapport.*

Etat de recouvrement des contributions des Etats Membres

35. La commission était saisie du document C.F./D.4 contenant des informations sur l'état de recouvrement des contributions des Etats Membres au 25 mai 2015.
36. Le Trésorier et contrôleur des finances indique que des contributions pour l'année 2015 et des années antérieures représentant un montant total de 3 066 263 francs suisses – qui n'apparaissent pas dans les informations contenues dans le document du Bureau – ont été reçues des Etats Membres suivants:

Etats Membres	Contribution reçue pour 2015	Contribution reçue au titre d'arriérés	Montant total des contributions reçues en francs suisses
Bélarus	212 914	157 746	370 660
Burundi	–	3 014	3 014
Congo	3 219	–	3 219
Equateur	167 463	153 778	321 241
El Salvador *	–	62 748	62 748
Guinée	–	4 031	4 031
Indonésie	1 315 470	–	1 315 470
Lettonie	20 587	–	20 587
Nicaragua	11 403	773	12 176
Niger *	7 612	16 562	24 174
Paraguay	–	61 789	61 789
Ukraine *	–	693 162	693 162
Venezuela, République bolivarienne du	–	173 992	173 992
Total	1 738 668	1 327 595	3 066 263

* El Salvador, le Niger et l'Ukraine ont recouvré leur droit de vote.

En comptant les contributions reçues entre le 26 mai 2015 et le 3 juin 2015, le total des contributions reçues en 2015 s'élève à 157 260 722 francs suisses. Sur ce montant, 144 940 722 francs suisses représentent les contributions pour 2015 et 12 320 000 francs

suisses des arriérés de contributions. Le solde dû au 3 juin 2015 s'élève à 305 433 016 francs suisses.

37. Une représentante du gouvernement de l'Iraq indique que, malgré la situation difficile de l'Iraq, son gouvernement s'acquitte de ses obligations envers l'OIT. Elle réaffirme la volonté de l'Iraq de payer ses contributions conformément à l'accord conclu avec l'OIT. Elle réclame davantage de soutien de la part de l'OIT, en particulier sous la forme d'une assistance technique dans le domaine de la formation.
38. Les représentants du Maroc et du Zimbabwe demandent des éclaircissements sur l'état de leurs contributions. Le représentant du Bureau invite les représentants de ces gouvernements à venir le voir à la fin de la session pour qu'il leur donne les informations demandées.
39. *La commission prend note des informations contenues dans le document.*

Rapport financier et états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2014

40. La commission était saisie du rapport financier et des états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2014 ainsi que du rapport du Commissaire aux comptes; du rapport II, *Projet de programme et de budget 2016-17 et autres questions*; du document C.F./D.5, contenant une recommandation du Conseil d'administration préconisant l'adoption par la Conférence des états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2014, ainsi que du rapport du Commissaire aux comptes.
41. Une représentante du gouvernement du Mexique félicite le Bureau d'avoir, pour la troisième année consécutive, pleinement respecté les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et de s'être donné de la peine pour améliorer la présentation et la clarté des rapports financiers. Elle souscrit à la recommandation du Conseil d'administration préconisant de prendre note des états financiers consolidés et de les adopter. Cependant, elle s'inquiète de l'augmentation du passif de l'assurance-maladie après la cessation de service, qui est l'une des raisons, sinon la seule, pour laquelle l'actif net de l'Organisation est pour la première fois négatif. Bien sûr, l'augmentation de ce passif est due à des facteurs indépendants de la volonté du Bureau, mais elle prouve que des mesures doivent être prises pour contenir cette dette. L'intervenante note que le Directeur général présentera en mars 2016 au Conseil d'administration un rapport sur les questions soulevées par l'assurance-maladie après la cessation de service, qui tiendra compte du débat de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le sujet. Elle souligne que, dans le cas où l'Assemblée générale ne parviendrait pas à un accord, le Bureau devrait tout de même proposer des solutions de remplacement pour une gestion plus rationnelle de l'assurance-maladie ainsi que des mécanismes permettant de contenir la dette. Enfin, elle souscrit aux observations et recommandations du Commissaire aux comptes sur les audits de performance réalisés en 2014 et se félicite de ce que le Bureau ait fait siennes ces recommandations et s'efforce de les mettre en application.
42. *La commission recommande à la Conférence d'adopter les états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2014 et le rapport du Commissaire aux comptes, et d'adopter en conséquence la résolution dont le texte figure à la fin du présent rapport.*

Barème des contributions au budget pour 2016

43. La commission était saisie du rapport II, *Projet de programme et de budget 2016-17 et autres questions*, qui présente en détail le barème des contributions au budget proposé pour 2016, et d'un projet de résolution sur la question.
44. En réponse à la question d'un représentant du gouvernement des Pays-Bas, le Trésorier et contrôleur des finances explique que la demande d'admission des Îles Cook au sein de l'OIT ne nécessiterait pas de réexaminer la question du barème des contributions pour 2016 puisque, lorsqu'un nouveau Membre est admis au sein de l'OIT, sa contribution est fixée à la session suivante de la Conférence.
45. ***La commission décide de recommander à la Conférence d'adopter la résolution dont le texte figure à la fin du présent rapport.***

Financement de la rénovation du bâtiment du siège de l'OIT

46. La commission était saisie du rapport II, *Projet de programme et de budget 2016-17 et autres questions*, contenant un projet de résolution sur le financement de la rénovation du bâtiment du siège de l'OIT.
47. La représentante du gouvernement du Mexique déclare que son gouvernement pourrait accepter la proposition concernant la souscription auprès de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) d'un emprunt n'excédant pas 130 millions de francs suisses pour financer partiellement la rénovation du bâtiment du siège de l'OIT, et remercie le gouvernement du pays hôte pour sa générosité à cet égard. Elle rappelle toutefois que, à sa session de mars 2015, le Conseil d'administration a estimé que le montant d'un emprunt à long terme ne devrait pas dépasser 70 millions de francs suisses et que l'intérêt lié à cet emprunt ne devrait pas constituer une charge pour les Etats Membres. Elle rappelle que la législation du Mexique interdit le versement d'intérêts sur les emprunts. Compte tenu des obligations financières considérables liées aux travaux de rénovation, il pourrait s'avérer nécessaire de réexaminer le plan financier. Tout changement susceptible d'entraîner une augmentation du montant de l'emprunt à long terme, y compris les conditions de la vente des terrains, devrait donc être porté à la connaissance du Conseil d'administration, afin qu'il soit en mesure d'évaluer la situation et de recommander à la Conférence d'autoriser l'augmentation du montant de l'emprunt ou de définir d'autres solutions qu'il jugerait appropriées.
48. ***La commission décide de recommander à la Conférence d'adopter cette résolution, dont le texte figure à la fin du présent rapport.***

Composition du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail

49. La commission était saisie du rapport II, *Projet de programme et de budget 2016-17 et autres questions*, contenant un projet de résolution concernant les nominations au Tribunal administratif de l'OIT.
50. ***La commission décide de recommander à la Conférence d'adopter cette résolution, dont le texte figure à la fin du présent rapport.***

Autres questions: nominations au Comité des pensions du personnel du BIT (Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies)

51. La commission était saisie du document C.F./D.6 contenant un projet de résolution concernant les nominations au Comité des pensions du personnel du BIT (Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies).
52. *La commission décide de recommander à la Conférence d'adopter cette résolution, dont le texte figure à la fin du présent rapport.*

Annexes

53. L'allocation du Directeur général au sujet des Propositions de programme et de budget pour 2016-17 est reproduite en annexe I.
54. Le projet de barème des contributions pour 2016 figure en annexe II.
55. Un tableau présentant un résumé du budget proposé des dépenses pour 2016-17 par ligne de crédit est joint au présent rapport (annexe III), ainsi qu'un résumé du budget proposé des dépenses et des recettes pour 2016-17 (annexe IV).
56. Un état des contributions dues par les Etats Membres pour 2016 est également joint au présent rapport (annexe V).

(Signé) M. H. Khelif
Président et rapporteur

Résolutions soumises à la Conférence

Résolution concernant l'adoption du programme et budget pour 2016-17 et la répartition du budget des recettes entre les Etats Membres

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

En application du Règlement financier, approuve pour le 75^e exercice, qui prendra fin le 31 décembre 2017, le budget des dépenses de l'Organisation internationale du Travail qui s'élève à 797 390 000 dollars des Etats-Unis, ainsi que le budget des recettes, d'un montant de 797 390 000 dollars des Etats-Unis, qui, au taux de change budgétaire de 0,95 franc suisse pour 1 dollar des Etats-Unis, correspond à 757 520 500 francs suisses, et décide que le budget des recettes, exprimé en francs suisses, devra être réparti entre les Etats Membres conformément au barème des contributions recommandé par la Commission des finances des représentants gouvernementaux.

Résolution concernant le rapport financier et les états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2014

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Décide, conformément à l'article 29 du Règlement financier, d'adopter les états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2014 ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes.

Résolution concernant le barème des contributions au budget pour 2016

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Décide, conformément à la pratique établie qui consiste à harmoniser les taux de contribution des Etats Membres de l'OIT avec leur quote-part prévue dans le barème de l'Organisation des Nations Unies, d'adopter le projet de barème des contributions pour 2016 figurant à l'annexe II du présent document.

Résolution concernant le financement de la rénovation du bâtiment du siège de l'OIT

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Décide d'autoriser le Directeur général à souscrire auprès de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) un emprunt d'un montant n'excédant pas 130 millions de francs suisses pour financer partiellement la rénovation du bâtiment du siège de l'OIT.

Résolution concernant la composition du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Décide, conformément à l'article III du Statut du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail,

- a) d'exprimer à M. Seydou Ba (Sénégal) sa profonde gratitude pour la précieuse contribution que celui-ci a apportée aux travaux du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail ces dix-huit dernières années en qualité de juge, de vice-président et de président du Tribunal;
- b) de renouveler le mandat de M. Giuseppe Barbagallo (Italie), de M^{me} Dolores Hansen (Canada), de M. Michael Moore (Australie) et de Sir Hugh Rawlins (Saint-Kitts-et-Nevis) pour une durée de trois ans;
- c) de nommer M^{me} Fatoumata Diakité (Côte d'Ivoire) pour un mandat de trois ans.

Résolution concernant les nominations au Comité des pensions du personnel du BIT (Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies)

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Nomme M. B. Thibault (travailleurs) au Comité des pensions du personnel du BIT (Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies), avec effet immédiat, pour la période prenant fin le 8 octobre 2016.

Annexe I

Allocution de M. Guy Ryder, Directeur général, à la Commission des finances des représentants gouvernementaux sur les Propositions de programme et de budget pour 2016-17 (3 juin 2015)

Monsieur Hamza Khelif, président,

Monsieur le Vice-président travailleur du Conseil d'administration
et Monsieur le porte-parole des employeurs,

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission des finances
de la Conférence internationale du Travail,

Mesdames et Messieurs,

Vous êtes saisis de la recommandation formulée par le Conseil d'administration du BIT à sa 323^e session, en mars 2015, en faveur d'un budget des dépenses de 797 millions de dollars des Etats-Unis pour la période 2016-17.

Au mois de mars, le Conseil d'administration a largement et fermement approuvé les principes fondamentaux, la structure et l'intention réformatrice de mes Propositions de programme et de budget pour 2016-17, y compris le budget à croissance réelle zéro assorti d'une baisse nominale due à une conjoncture économique favorable. Comme je l'avais fait remarquer à l'époque, il s'agissait là d'une situation exceptionnelle qui nous permettait d'axer nos débats, non pas sur la somme d'argent que vous nous confiez mais sur l'utilisation que nous proposons d'en faire.

Les trois caractéristiques fondamentales de ces propositions sont les suivantes:

1. Elles sont concentrées sur un nombre réduit de 10 résultats stratégiques.
2. Grâce aux dividendes que continue de produire la réforme, elles réaffectent un montant supplémentaire de 25 millions de dollars des Etats-Unis au renforcement des activités de coopération technique de l'OIT, ce qui se traduirait par la création de 17 postes techniques dans les régions et de 22 postes au sein du portefeuille des politiques.
3. Elles contribuent à rehausser le rôle de l'Organisation parmi les autres institutions des Nations Unies qui œuvrent dans le domaine du développement grâce à une augmentation de la contribution de l'OIT au système des coordonnateurs résidents des Nations Unies, financée sur le budget ordinaire.

Dans ma réponse aux préoccupations exprimées par le Conseil d'administration, j'ai fait quelques ajustements au budget stratégique.

Comme vous pouvez le constater, les ressources allouées au résultat 4, relatif à la promotion des entreprises durables, ont été augmentées, de même que – mais dans une moindre mesure – celles qui sont allouées au résultat 7 consistant à promouvoir la conformité des lieux de travail par le biais de l'inspection du travail, tandis que le montant affecté au résultat 6 concernant la formalisation de l'économie informelle a été réduit. Comme je l'avais alors indiqué, il ne faut pas voir dans cette réduction une quelconque remise en cause de l'importance que nous accordons à la formalisation de l'économie informelle. D'ailleurs, vous le savez, la Conférence planche en ce moment sur une question normative qui porte précisément sur ce sujet, et, au fur et à mesure que se développeront nos activités dans ce domaine, nous ferons tout pour affecter des ressources supplémentaires à l'action en faveur de la formalisation.

Je voudrais maintenant, si vous me le permettez, attirer plus particulièrement votre attention sur l'annexe III du rapport II. Vous verrez qu'elle contient un cadre révisé pour les résultats. Avant toute chose, je tiens à remercier le Conseil d'administration des avis constructifs et des recommandations qu'il a donnés pour aider le Bureau à renforcer les systèmes de gestion axée sur les résultats en améliorant les tableaux correspondant aux résultats, qui contiennent désormais des bases de référence provisoires et en modifiant les indicateurs et les cibles. Vous conviendrez, j'en suis certain, que ce nouveau cadre est plus rigoureux, qu'il est à la fois ambitieux et complet et qu'il est exactement l'outil dont nous avons besoin pour guider l'action du Bureau.

Des modifications ont été apportées à la formulation de certains indicateurs et aux critères de réalisation, en général afin de bien mettre en évidence les trois éléments transversaux déterminants qui sont d'une importance vitale pour la réalisation de tous les résultats stratégiques: les normes internationales du travail; le dialogue social; et l'égalité hommes-femmes et la non-discrimination. Dans l'ensemble, le nombre total de pays par cible a légèrement augmenté et cette augmentation concerne les régions de l'Afrique et de l'Asie-Pacifique.

Plusieurs membres du Conseil d'administration se sont inquiétés de l'absence de bases de référence dans les tableaux, qui leur ont été présentés au mois de mars. Bien qu'il y ait eu une raison à cela, nous avons tenu compte de cette inquiétude en incluant, comme vous pourrez le constater, des bases de référence provisoires pour chaque résultat. On dispose ainsi d'un critère de départ pour l'action du Bureau et d'un paramètre sur la base duquel mesurer le résultat. Il est précisé à l'annexe III que les bases de référence définitives seront établies à la fin de 2015 lors de la préparation du rapport sur l'exécution du programme de l'OIT 2014-15.

Mesdames et Messieurs,

Pendant la séance d'ouverture de la Conférence, vous aurez entendu les interventions des deux Vice-présidents – travailleur et employeur – du Conseil d'administration, qui se sont tous deux prononcés en faveur de mes propositions de programme et de budget. Le Conseil d'administration a recommandé à la Conférence d'adopter les Propositions de programme et de budget pour 2016-17. Je vous invite à suivre cette recommandation.

Annexe II

Projet de barème des contributions pour 2016

Etat Membre		Projet de barème des contributions pour l'OIT pour 2016 (en %)
1	Afghanistan	0,005
2	Albanie	0,010
3	Algérie	0,137
4	Angola	0,010
5	Antigua-et-Barbuda	0,002
6	Argentine	0,432
7	Arménie	0,007
8	Australie	2,075
9	Autriche	0,798
10	Azerbaïdjan	0,040
11	Bahamas	0,017
12	Bahreïn	0,039
13	Bangladesh	0,010
14	Barbade	0,008
15	Bélarus	0,056
16	Belgique	0,999
17	Belize	0,001
18	Bénin	0,003
19	Bolivie, Etat plurinational de	0,009
20	Bosnie-Herzégovine	0,017
21	Botswana	0,017
22	Brésil	2,936
23	Brunéi Darussalam	0,026
24	Bulgarie	0,047
25	Burkina Faso	0,003
26	Burundi	0,001
27	Cabo Verde	0,001
28	Cambodge	0,004
29	Cameroun	0,012
30	Canada	2,986
31	République centrafricaine	0,001
32	Tchad	0,002
33	Chili	0,334
34	Chine	5,151
35	Colombie	0,259
36	Comores	0,001
37	Congo	0,005
38	Costa Rica	0,038
39	Côte d'Ivoire	0,011

Etat Membre		Projet de barème des contributions pour l'OIT pour 2016 (en %)
40	Croatie	0,126
41	Cuba	0,069
42	Chypre	0,047
43	République tchèque	0,386
44	République démocratique du Congo	0,003
45	Danemark	0,675
46	Djibouti	0,001
47	Dominique	0,001
48	République dominicaine	0,045
49	Equateur	0,044
50	Egypte	0,134
51	El Salvador	0,016
52	Guinée équatoriale	0,010
53	Erythrée	0,001
54	Estonie	0,040
55	Ethiopie	0,010
56	Fidji	0,003
57	Finlande	0,519
58	France	5,596
59	Gabon	0,020
60	Gambie	0,001
61	Géorgie	0,007
62	Allemagne	7,145
63	Ghana	0,014
64	Grèce	0,638
65	Grenade	0,001
66	Guatemala	0,027
67	Guinée	0,001
68	Guinée-Bissau	0,001
69	Guyana	0,001
70	Haïti	0,003
71	Honduras	0,008
72	Hongrie	0,266
73	Islande	0,027
74	Inde	0,666
75	Indonésie	0,346
76	Iran, République islamique d'	0,356
77	Iraq	0,068
78	Irlande	0,418
79	Israël	0,396
80	Italie	4,450
81	Jamaïque	0,011
82	Japon	10,839

Etat Membre		Projet de barème des contributions pour l'OIT pour 2016 (en %)
83	Jordanie	0,022
84	Kazakhstan	0,121
85	Kenya	0,013
86	Kiribati	0,001
87	Corée, République de	1,995
88	Koweït	0,273
89	Kirghizistan	0,002
90	République démocratique populaire lao	0,002
91	Lettonie	0,047
92	Liban	0,042
93	Lesotho	0,001
94	Libéria	0,001
95	Libye	0,142
96	Lituanie	0,073
97	Luxembourg	0,081
98	Madagascar	0,003
99	Malawi	0,002
100	Malaisie	0,281
101	Maldives, République des	0,001
102	Mali	0,004
103	Malte	0,016
104	îles Marshall	0,001
105	Mauritanie	0,002
106	Maurice	0,013
107	Mexique	1,843
108	Moldova, République de	0,003
109	Mongolie	0,003
110	Monténégro	0,005
111	Maroc	0,062
112	Mozambique	0,003
113	Myanmar	0,010
114	Namibie	0,010
115	Népal	0,006
116	Pays-Bas	1,655
117	Nouvelle-Zélande	0,253
118	Nicaragua	0,003
119	Niger	0,002
120	Nigéria	0,090
121	Norvège	0,852
122	Oman	0,102
123	Pakistan	0,085
124	Palaos	0,001
125	Panama	0,026

Etat Membre		Projet de barème des contributions pour l'OIT pour 2016 (en %)
126	Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,004
127	Paraguay	0,010
128	Pérou	0,117
129	Philippines	0,154
130	Pologne	0,922
131	Portugal	0,474
132	Qatar	0,209
133	Roumanie	0,226
134	Fédération de Russie	2,439
135	Rwanda	0,002
136	Saint-Kitts-et-Nevis	0,001
137	Sainte-Lucie	0,001
138	Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001
139	Samoa	0,001
140	Saint-Marin	0,003
141	Sao Tomé-et-Principe	0,001
142	Arabie saoudite	0,865
143	Sénégal	0,006
144	Serbie	0,040
145	Seychelles	0,001
146	Sierra Leone	0,001
147	Singapour	0,384
148	Slovaquie	0,171
149	Slovénie	0,100
150	Iles Salomon	0,001
151	Somalie	0,001
152	Afrique du Sud	0,372
153	Soudan du Sud	0,004
154	Espagne	2,975
155	Sri Lanka	0,025
156	Soudan	0,010
157	Suriname	0,004
158	Swaziland	0,003
159	Suède	0,961
160	Suisse	1,048
161	République arabe syrienne	0,036
162	Tadjikistan	0,003
163	Tanzanie, République-Unie de	0,009
164	Thaïlande	0,239
165	ex-République yougoslave de Macédoine	0,008
166	Timor-Leste	0,002
167	Togo	0,001
168	Trinité-et-Tobago	0,044

Etat Membre		Projet de barème des contributions pour l'OIT pour 2016 (en %)
169	Tunisie	0,036
170	Turquie	1,329
171	Turkménistan	0,019
172	Tuvalu	0,001
173	Ouganda	0,006
174	Ukraine	0,099
175	Emirats arabes unis	0,595
176	Royaume-Uni	5,182
177	Etats-Unis	22,000
178	Uruguay	0,052
179	Ouzbékistan	0,015
180	Vanuatu	0,001
181	Venezuela, République bolivarienne du	0,627
182	Viet Nam	0,042
183	Yémen	0,010
184	Zambie	0,006
185	Zimbabwe	0,002
Total		100,000

Annexe III

Budget des dépenses proposé, par ligne de crédit (en dollars des Etats-Unis)

Catégorie	Budget 2014-15	Prévisions 2016-17 (en dollars constants de 2014-15)	Prévisions 2016-17 (recalculées et réévaluées au taux de 0,95 franc suisse pour 1 dollar)
PARTIE I. BUDGET COURANT			
A. Organes directeurs	56 413 245	54 441 096	54 727 968
B. Résultats stratégiques	637 682 127	640 534 273	635 564 571
C. Services de management	63 864 594	62 984 597	62 713 611
D. Autres provisions budgétaires	45 594 077	45 594 077	46 575 748
Ajustement pour mouvement de personnel	-6 595 445	-6 595 445	-6 520 763
Total Partie I	796 958 598	796 958 598	793 061 135
PARTIE II. DÉPENSES IMPRÉVUES			
Dépenses imprévues	875 000	875 000	875 000
PARTIE III. FONDS DE ROULEMENT			
Fonds de roulement	—	—	—
Total Parties I-III	797 833 598	797 833 598	793 936 135
PARTIE IV. INVESTISSEMENTS INSTITUTIONNELS ET ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES			
Investissements institutionnels et éléments extraordinaires	3 426 402	3 426 402	3 453 865
Total Parties I-IV	801 260 000	801 260 000	797 390 000

Annexe IV

Résumé du budget des dépenses et des recettes pour 2016-17

	Dépenses			Recettes			
	Budget 2014-15	Prévisions 2016-17		Budget 2014-15		Prévisions 2016-17	
	en dollars E.-U.	en dollars E.-U.		en dollars E.-U.	en CHF	en dollars E.-U.	en CHF
Partie I Budget courant	796 958 598	793 061 135	Contributions des Etats Membres	801 260 000	761 197 000	797 390 000	757 520 500
Partie II Dépenses imprévues	875 000	875 000					
Partie III Fonds de roulement	—	—					
Partie IV Investissements institutionnels et éléments extraordinaires	3 426 402	3 453 865					
Budget total	801 260 000	797 390 000		801 260 000	761 197 000	797 390 000	757 520 500

Annexe V

Budget des recettes pour 2016-17

Etat des contributions dues par les Etats Membres pour 2016

(en francs suisses)

	Etats Membres	Contributions fixées pour 2016		Crédits au titre de:			Total des crédits	Contribution nette pour 2016
		%	Montant	2014 système d'incitation	Années antérieures ¹ 50 % de la prime nette	Excédent de trésorerie		
1	Afghanistan	0,005	18 938		122	2	124	18 814
2	Afrique du Sud	0,372	1 408 988	546	-	-	546	1 408 442
3	Albanie	0,010	37 876		373	1	374	37 502
4	Algérie	0,137	518 901	201	-	33	234	518 667
5	Allemagne	7,145	27 062 420	4 948	-	2 043	6 991	27 055 429
6	Angola	0,010	37 876		15	2	17	37 859
7	Antigua-et-Barbuda	0,002	7 575		-	2	2	7 573
8	Arabie saoudite	0,865	3 276 276	1 181	-	222	1 403	3 274 873
9	Argentine	0,432	1 636 244		423	143	566	1 635 678
10	Arménie	0,007	26 513	8	-	-	8	26 505
11	Australie	2,075	7 859 275	3 044	-	343	3 387	7 855 888
12	Autriche	0,798	3 022 507	1 057	-	161	1 218	3 021 289
13	Azerbaïdjan	0,040	151 504	55	1 650	4 442	6 147	145 357
14	Bahamas	0,017	64 389	24	-	5	29	64 360
15	Bahreïn	0,039	147 716	57	-	5	62	147 654
16	Bangladesh	0,010	37 876	15	-	2	17	37 859
17	Barbade	0,008	30 301	9	-	2	11	30 290
18	Bélarus	0,056	212 106	65	-	73	138	211 968
19	Belgique	0,999	3 783 815	1 195	-	255	1 450	3 782 365
20	Belize	0,001	3 788		-	2	2	3 786
21	Bénin	0,003	11 363		93	2	95	11 268
22	Bolivie, Etat plurinational de	0,009	34 088	2	-	2	4	34 084
23	Bosnie-Herzégovine	0,017	64 389	24	-	-	24	64 365
24	Botswana	0,017	64 389	25	-	2	27	64 362
25	Brésil	2,936	11 120 401		2 374	317	2 691	11 117 710
26	Brunéi Darussalam	0,026	98 478	38	-	-	38	98 440
27	Bulgarie	0,047	178 017		-	33	33	177 984
28	Burkina Faso	0,003	11 363		-	2	2	11 361
29	Burundi	0,001	3 788		-	15	15	3 773
30	Cabo Verde	0,001	3 788		47	2	49	3 739
31	Cambodge	0,004	15 150	5	272	2	279	14 871
32	Cameroun	0,012	45 451	18	-	2	20	45 431
33	Canada	2,986	11 309 781	4 381	-	675	5 056	11 304 725
34	Chili	0,334	1 265 059	433	348	18	799	1 264 260
35	Chine	5,151	19 509 940	5 102	-	172	5 274	19 504 666
36	Chypre	0,047	178 017	64	-	5	69	177 948
37	Colombie	0,259	980 989		-	31	31	980 958
38	Comores	0,001	3 788		-	-	-	3 788
39	Congo	0,005	18 938		4	2	6	18 932
40	Corée, République de	1,995	7 556 267	1 308	3 330	-	4 638	7 551 629
41	Costa Rica	0,038	143 929	48	50	5	103	143 826
42	Côte d'Ivoire	0,011	41 664	12	457	5	474	41 190
43	Croatie	0,126	477 238	185	-	-	185	477 053
44	Cuba	0,069	261 345		105	20	125	261 220
45	Danemark	0,675	2 556 632	970	-	150	1 120	2 555 512
46	Djibouti	0,001	3 788		-	2	2	3 786
47	Dominique	0,001	3 788		-	2	2	3 786
48	Egypte	0,134	507 539	197	-	16	213	507 326
49	El Salvador	0,016	60 602		908	2	910	59 692
50	Emirats arabes unis	0,595	2 253 623	824	-	42	866	2 252 757
51	Equateur	0,044	166 654		59	7	66	166 588
52	Erythrée	0,001	3 788	1	-	-	1	3 787
53	Espagne	2,975	11 268 117	3 813	-	427	4 240	11 263 877
54	Estonie	0,040	151 504	59	-	-	59	151 445
55	Etats-Unis	22,000	83 327 255		32 397	5 497	37 894	83 289 361
56	Ethiopie	0,010	37 876	13	-	2	15	37 861
57	ex-République yougoslave de Macédoine	0,008	30 301		10	-	10	30 291
58	Fidji	0,003	11 363	4	-	2	6	11 357
59	Finlande	0,519	1 965 766	740	-	112	852	1 964 914
60	France	5,596	21 195 424	8 045	-	1 366	9 411	21 186 013

	Etats Membres	Contributions fixées pour 2016		Crédits au titre de:			Total des crédits	Contribution nette pour 2016
		%	Montant	2014	Années antérieures ¹			
				système d'incitation	50 % de la prime nette	Excédent de trésorerie		
61	Gabon	0,020	75 752		-	7	7	75 745
62	Gambie	0,001	3 788		-	-	-	3 788
63	Géorgie	0,007	26 513	1	-	-	1	26 512
64	Ghana	0,014	53 026		-	2	2	53 024
65	Grèce	0,638	2 416 490		1 018	88	1 106	2 415 384
66	Grenade	0,001	3 788		-	2	2	3 786
67	Guatemala	0,027	102 265	37	-	5	42	102 223
68	Guinée	0,001	3 788		3	2	5	3 783
69	Guinée équatoriale	0,010	37 876		-	2	2	37 874
70	Guinée-Bissau	0,001	3 788		-	2	2	3 786
71	Guyana	0,001	3 788	2	-	2	4	3 784
72	Haïti	0,003	11 363		-	2	2	11 361
73	Honduras	0,008	30 301		12	2	14	30 287
74	Hongrie	0,266	1 007 502	346	-	46	392	1 007 110
75	Îles Marshall	0,001	3 788	2	-	-	2	3 786
76	Îles Salomon	0,001	3 788		-	2	2	3 786
77	Inde	0,666	2 522 543	977	-	81	1 058	2 521 485
78	Indonésie	0,346	1 310 510	469	-	33	502	1 310 008
79	Iran, République islamique d'	0,356	1 348 386		9 617	150	9 767	1 338 619
80	Iraq	0,068	257 557		1 158	3 142	4 300	253 257
81	Irlande	0,418	1 583 218	544	-	40	584	1 582 634
82	Islande	0,027	102 265	39	-	7	46	102 219
83	Israël	0,396	1 499 891		566	46	612	1 499 279
84	Italie	4,450	16 854 831	4 675	-	871	5 546	16 849 285
85	Jamaïque	0,011	41 664		-	2	2	41 662
86	Japon	10,839	41 053 823	13 677	-	2 485	16 162	41 037 661
87	Jordanie	0,022	83 327		-	2	2	83 325
88	Kazakhstan	0,121	458 300	5	-	-	5	458 295
89	Kenya	0,013	49 239	2	-	2	4	49 235
90	Kirghizistan	0,002	7 575		-	-	-	7 575
91	Kiribati	0,001	3 788		47	-	47	3 741
92	Koweït	0,273	1 034 015		-	64	64	1 033 951
93	Lesotho	0,001	3 788		-	2	2	3 786
94	Lettonie	0,047	178 017	66	-	-	66	177 951
95	Liban	0,042	159 079		1 560	2	1 562	157 517
96	Libéria	0,001	3 788		-	2	2	3 786
97	Libye	0,142	537 839		-	62	62	537 777
98	Lituanie	0,073	276 495	107	-	-	107	276 388
99	Luxembourg	0,081	306 796		-	13	13	306 783
100	Madagascar	0,003	11 363		116	2	118	11 245
101	Malaisie	0,281	1 064 316	322	-	24	346	1 063 970
102	Malawi	0,002	7 575		47	2	49	7 526
103	Maldives, République des	0,001	3 788		1	-	1	3 787
104	Mali	0,004	15 150		4	2	6	15 144
105	Malte	0,016	60 602	21	-	2	23	60 579
106	Maroc	0,062	234 831		-	9	9	234 822
107	Maurice	0,013	49 239	19	-	2	21	49 218
108	Mauritanie	0,002	7 575		-	2	2	7 573
109	Mexique	1,843	6 980 551	1 124	3 471	205	4 800	6 975 751
110	Moldova, République de	0,003	11 363	4	-	-	4	11 359
111	Mongolie	0,003	11 363	3	3	2	8	11 355
112	Monténégro	0,005	18 938	7	-	-	7	18 931
113	Mozambique	0,003	11 363	4	-	2	6	11 357
114	Myanmar	0,010	37 876		9	2	11	37 865
115	Namibie	0,010	37 876	1	-	2	3	37 873
116	Népal	0,006	22 726		-	2	2	22 724
117	Nicaragua	0,003	11 363		-	2	2	11 361
118	Niger	0,002	7 575		3	2	5	7 570
119	Nigéria	0,090	340 884	3	3 049	44	3 096	337 788
120	Norvège	0,852	3 227 037	1 190	-	121	1 311	3 225 726

		Contributions fixées pour 2016		Crédits au titre de:			Total des crédits	Contribution nette pour 2016
				2014 système d'incitation	Années antérieures ¹ 50 % de la prime nette			
		Etats Membres	%	Montant				
121	Nouvelle-Zélande	0,253	958 263	371	-	53	424	957 839
122	Oman	0,102	386 335		127	-	127	386 208
123	Ouganda	0,006	22 726		-	2	2	22 724
124	Ouzbékistan	0,015	56 814		-	-	-	56 814
125	Pakistan	0,085	321 946		121	13	134	321 812
126	Palaos	0,001	3 788		1	-	1	3 787
127	Panama	0,026	98 478	29	-	5	34	98 444
128	Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,004	15 150		93	2	95	15 055
129	Paraguay	0,010	37 876		-	-	-	37 876
130	Pays-Bas	1,655	6 268 482	2 358	-	361	2 719	6 265 763
131	Pérou	0,117	443 149	20	133	13	166	442 983
132	Philippines	0,154	583 291	203	-	20	223	583 068
133	Pologne	0,922	3 492 169	1 352	-	123	1 475	3 490 694
134	Portugal	0,474	1 795 324		753	40	793	1 794 531
135	Qatar	0,209	791 609	300	-	11	311	791 298
136	République arabe syrienne	0,036	136 354	1	992	9	1 002	135 352
137	République centrafricaine	0,001	3 788	1	-	2	3	3 785
138	République démocratique du Congo	0,003	11 363		144	2	146	11 217
139	République démocratique populaire lao	0,002	7 575		1	2	3	7 572
140	République dominicaine	0,045	170 442		1 599	7	1 606	168 836
141	République tchèque	0,386	1 462 014	566	-	143	709	1 461 305
142	Roumanie	0,226	855 998	299	-	42	341	855 657
143	Royaume-Uni	5,182	19 627 356	7 534	-	1 062	8 596	19 618 760
144	Russie, Fédération de	2,439	9 237 962		-	2 181	2 181	9 235 781
145	Rwanda	0,002	7 575		-	2	2	7 573
146	Sainte-Lucie	0,001	3 788		1	2	3	3 785
147	Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	3 788		-	-	-	3 788
148	Saint-Marin	0,003	11 363	4	-	2	6	11 357
149	Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001	3 788		-	-	-	3 788
150	Samoa	0,001	3 788		-	-	-	3 788
151	Sao Tomé-et-Principe	0,001	3 788		-	2	2	3 786
152	Sénégal	0,006	22 726		242	2	244	22 482
153	Serbie	0,040	151 504	4	-	-	4	151 500
154	Seychelles	0,001	3 788	2	-	2	4	3 784
155	Sierra Leone	0,001	3 788		-	-	-	3 788
156	Singapour	0,384	1 454 439	563	-	24	587	1 453 852
157	Slovaquie	0,171	647 680	243	-	-	243	647 437
158	Slovénie	0,100	378 760	144	-	-	144	378 616
159	Somalie	0,001	3 788		-	-	-	3 788
160	Soudan	0,010	37 876		466	2	468	37 408
161	Soudan du Sud	0,004	15 150		-	-	-	15 150
162	Sri Lanka	0,025	94 690		-	2	2	94 688
163	Suède	0,961	3 639 886	1 362	-	264	1 626	3 638 260
164	Suisse	1,048	3 969 407	1 507	-	235	1 742	3 967 665
165	Suriname	0,004	15 150		-	2	2	15 148
166	Swaziland	0,003	11 363	4	-	2	6	11 357
167	Tadjikistan	0,003	11 363		-	-	-	11 363
168	Tanzanie, République-Unie de	0,009	34 088		-	2	2	34 086
169	Tchad	0,002	7 575		70	2	72	7 503
170	Thaïlande	0,239	905 237	351	-	22	373	904 864
171	Timor-Leste	0,002	7 575	2	-	-	2	7 573
172	Togo	0,001	3 788	2	-	2	4	3 784
173	Trinité-et-Tobago	0,044	166 654	62	-	11	73	166 581
174	Tunisie	0,036	136 354	49	-	7	56	136 298
175	Turkménistan	0,019	71 964	27	-	-	27	71 937
176	Turquie	1,329	5 033 724	1 716	-	70	1 786	5 031 938
177	Tuvalu	0,001	3 788		-	-	-	3 788
178	Ukraine	0,099	374 973		-	273	273	374 700
179	Uruguay	0,052	196 955		40	9	49	196 906
180	Vanuatu	0,001	3 788		-	-	-	3 788
181	Venezuela, République bolivarienne du	0,627	2 374 827		462	125	587	2 374 240
182	Viet Nam	0,042	159 079	46	-	-	46	159 033
183	Yémen	0,010	37 876		15	5	20	37 856
184	Zambie	0,006	22 726		6	2	8	22 718
185	Zimbabwe	0,002	7 575		-	5	5	7 570
	Total	100,000	378 760 250	81 485	68 987	29 447	179 919	378 580 331

¹ Au cas où un Etat Membre réglerait ses contributions des années antérieures avant la clôture de la 104^e session de la Conférence internationale du Travail, les montants crédités pourraient changer.

TABLE DES MATIÈRES

Page

*Deuxième question à l'ordre du jour: Propositions de programme et de budget
pour 2016-17 et autres questions*

Deuxième rapport de la Commission des finances des représentants gouvernementaux.....	1
Résolutions soumises à la Conférence	10

Annexes

I. Allocution de M. Guy Ryder, Directeur général, à la Commission des finances des représentants gouvernementaux sur les Propositions de programme et de budget pour 2016-17 (3 juin 2015).....	12
II. Projet de barème des contributions pour 2016.....	14
III. Budget des dépenses proposé, par ligne de crédit (en dollars des Etats-Unis)	19
IV. Résumé du budget des dépenses et des recettes pour 2016-17	20
V. Budget des recettes pour 2016-17 Etat des contributions dues par les Etats Membres pour 2016 (en francs suisses)	21

.....
Le présent document a été tiré à un nombre restreint d'exemplaires afin de réduire autant que possible l'impact
sur l'environnement des activités de l'OIT et de contribuer à la neutralité climatique. Nous serions
reconnaisants aux délégués et aux observateurs de bien vouloir se rendre aux réunions munis de leurs
propres exemplaires afin de ne pas avoir à en demander d'autres. Nous rappelons que tous les documents de
la Conférence sont accessibles sur Internet à l'adresse <http://www.ilo.org>.
.....